

Convocation	21 mars 2016	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Affichage	22 mars 2016			
Réunion	29 mars 2016	14	11	11(+2)

L'an deux mille seize, le mardi vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques DAMIEN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques DAMIEN - Annette CANDOTTO-CARNIEL - SANNIER Daniel - PIGNE Marie-Fernande - PLANCHOU Claude - URSIN Gilbert - Nathalie DUBUISSON - LEVAVASSEUR Astride - SIMON Brigitte - STEUX Armelle - ZWAARDEMAKER David

Pouvoirs : VAUDANDAINE Marie-Claude a donné procuration à Armelle STEUX

Jean-Marc BELLAMY a donné procuration à SANNIER Daniel

Absent : HAMEL Sylvain

Secrétaire de séance : PIGNE Marie-Fernande

Lecture et Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil du 11 février 2016

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

010 & 011 - Vote du Compte Administratif 2015 et Compte de Gestion 2015 : Régie des transports

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Monsieur SANNIER demande le montant des factures en 2015. Monsieur le Maire donne un montant d'environ 1200€.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur SANNIER concernant les différents rendez vous chez REDELE portant sur les différents factures d'entretien du car scolaire.

Vu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015 de la perceptrice, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques DAMIEN, Maire vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Madame Marie Fernande PIGNE, doyenne de séance, fait procéder au vote pour l'approbation du compte administratif 2015.

Investissement		Fonctionnement	
Dépenses	Prévus : 0,00 Réalisé : 0,00	Dépenses	Prévus : 22 954,00 Réalisé : 19 188,57 Reste à réaliser : 0,00
Recettes	Prévues : 0,00 Réalisé : 0,00	Recettes	Prévues : 22 954,00 Réalisé : 22 903,76 Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **0,00**

Fonctionnement : **3 715,19**

Résultat global : **3 715,19**

A l'unanimité

012-Affectations des résultats d'exploitation Budget Régie des transports 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques DAMIEN, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, le 29/03/2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

- un déficit de fonctionnement de :	3 239,63
- un excédent reporté de :	6 954,82
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 715,19
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 715,19
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	3 715,19
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

013 Budget primitif Régie des transports 2016

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques DAMIEN, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement	Fonctionnement
Dépenses : 14 752,88	Dépenses : 34 467,88
Recettes 14 752,88	Recettes 34 467,88

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

014 & 015 Vote du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion 2015 : Commune

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

VU LE RAPPORT, LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2015 du percepteur, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques DAMIEN, Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes.

Madame Marie Fernande PIGNE, doyenne de séance, fait procéder au vote pour l'approbation du compte administratif 2015.

Investissement	Fonctionnement
Dépenses Prévus : 692 097,00	Dépenses Prévus : 1 267 550,00
Réalisé : 264 440,19	Réalisé : 741 413,82
Reste à réaliser : 45 819,52	Reste à réaliser : 0,00
Recettes Prévue : 692 097,00	Recettes Prévue : 1 267 550,00
Réalisé : 197 406,68	Réalisé : 1 362 909,52
Reste à réaliser : 0,00	Reste à réaliser : 0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **-67 033,51**
Fonctionnement : **621 495,70**
Résultat global : **554 462,19**

A l'unanimité

016 Affectations des résultats d'exploitation Budget primitif communal 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques DAMIEN, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 29/03/2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	286 423,21 €
- un excédent reporté de :	335 072,49 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	621 495,70 €
- un déficit d'investissement de :	67 033,51 €
- un déficit des restes à réaliser de :	45 819,52 €
Soit un besoin de financement de :	112 853,03 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	508 642,67 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	112 853,03 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	621 495,70 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	67 033,51 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité.

017 Contributions aux organismes de regroupement 2016

Le conseil municipal approuve l'inscription au budget primitif 2016 des participations devant être attribuées aux organismes suivants :

Article 65548 -Syndicat Intercommunal COLLEGE DE DUCLAIR **7176 €**

Après en avoir délibéré ; LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité,

018 Subventions communales 2016

Le conseil municipal approuve les subventions devant être attribuées aux associations et organismes suivants :

ASSOCIATIONS HÉNOUVILLAISES	2016
Accueil des écoliers 6-12 ans	1 600 €
Amicale des Pompiers St Martin	100 €
Ass Anciens Combattants	250 €
Ass sauvegarde et mise en valeur Boucle Roumare	200 €
Ass Syndicale prairies Boucle de Roumare	150 €
Au fil du temps (Aînés)	1 200 €
Bad'héno	300 €
Club hénouvillais de Danse salon	60 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Coopérative école élémentaire	1 435 €
Coopérative école maternelle	1 300 €
DDEN	51 €
Gym et danse d'Hénoville	1 000 €
Hénoville Rando	200 €
Judo en Seine	500 €
Jardin d'éveil	340 €
Musique en boucle	1 450 €
Relais des arts	600 €
Sport à Loisir tennis de table	43 €
Tennis Club	800 €
Yacht club	1 250 €
TOTAL	14 829 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité (Jean-Marc BELLAMY ne prend pas part au vote).

019 Redevances occupation du domaine public

LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, Vu le linéaire du réseau public de transports : 6.54ml

Redevance = $(0.035 * 6.54) + 100 * 1.1363 = 113.89 \text{ €}$

Le présent état est arrêté à la somme de 342 euros, soit 114 € * 3 années correspondant à une recette pour la commune.

LES OUVRAGES ELECTRIQUES

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002

Redevance = 197 €

Le présent état est arrêté à la somme de 591 euros, soit 197 € * 3 années correspondant à une recette pour la commune.

LES OUVRAGES DE TELECOMMUNICATIONS

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005

Mode de calcul : $(4.095 \text{ km artères aériennes} * 40 \text{ euros}) + (16.488 \text{ km artères en sous-sol} * 30 \text{ euros}) + (1.5 \text{ coefficient d'emprise} * 20 \text{ euros}) = 688.44 \text{ euros}$

2014 = $688.44 \text{ euros} * 1.34678$ soit 923.56 euros

2015 = $688.44 \text{ euros} * 1.34152$ soit 923.56 euros

2016 = $688.44 \text{ euros} * 1.2934$ soit 927.18 euros

Le présent état est arrêté à la somme de 2741.17 euros correspondant à une recette pour la commune depuis 3 années (2014 – 2015- 2016).

Soit un montant total pour l'ensemble des ouvrages de 3674 euros correspondant à une recette pour la commune depuis 3 années (2014 – 2015- 2016).

Après en avoir délibéré ; LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité,**

020 Taux des taxes directes locales 2016

M. le Maire rappelle que la Métropole a prévu une convergence vers un taux unique de TEOM de 7,75% lissé jusqu'en 2020 avec une dotation de compensation augmentée chaque année d'un montant de 5100 € permettant à notre commune de baisser le taux de la taxe foncière du bâti d'un montant équivalent.

Proposition faite, le taux du Foncier bâti est maintenue à 29,10% pour tenir compte des informations précitées.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal confirment la position de la commission des finances et approuvent les taux 2016 suivants, proposés par la commission des Finances :

- * Taxe d'habitation : 18,87 %
- * Taxe sur le foncier bâti : 29,10%
- * Taxe sur le foncier non bâti : 55,07 %

Après en avoir délibéré ; LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité,**

021 Budget primitif communal 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques DAMIEN, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement	Fonctionnement
Dépenses : 706 012,51	Dépenses : 1 387 060,00
Recettes 751 832,03	Recettes 1 387 060,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses: 751 832,03(dont 45 819,52 de RAR) / Recettes: 751 832,03 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses: 1 387 060,00 (dont 0,00 de RAR) / Recettes: 1 387 060,00(dont 0,00 de RAR)

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité,**

022 Fixation loyer 88 rue de l'église

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il convient de délibérer sur la révision du prix du loyer

Considérant qu'il y a lieu de procéder à sa révision en fonction des indices de l'INSEE.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire à procéder au recouvrement pour un loyer mensuel de 576€ avec un supplément de loyer de 28€ soit un montant total de 604€ identique à celui de 2015.

Ce calcul sera révisable tous les ans. Il est basé sur les dispositions réglementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité.**

022 Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 02/03/1982 n°82-213 relatives aux droits et libertés des communes, des départements et de régions,

Vu les articles 56 et 57 de la loi n° 83 663 du 22/07/1983 et la circulaire du 30/08/1988 relatives aux PDIPR

Vu l'article L311-3 de la loi de simplification du droit 2004/1343 du 09 décembre 2004.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

_ Demande l'inscription au PDIPR, et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), si le circuit y est inscriptible, des itinéraires décrits dans le tableau :

Chemin rural 13 / Chemin rural 6 / Chemin rural 10 / Chemin rural 24 / Chemin rural 25

_ Demande la labellisation du circuit en cas d'éligibilité.

_ Autorise le maire à signer, le cas échéant, la convention de partenariat PDESI ou Label avec le Conseil général.

_ S'engage à conserver leur caractère public

Cette délibération ne concerne pas l'entretien de ces itinéraires mais entraîne l'impossibilité de vendre les chemins ruraux sauf si la continuité est rétablie par un itinéraire de même valeur.

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES :

Date prochaine réunion :

06/06/2016 : Conseil Municipal

26/05/2016 : Festival curieux Printemps – Concert

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

BELLAMY Jean-Marc a donné procuration à SANNIER Daniel	CANDOTTO CARNIEL Annette
DAMIEN Jacques	DUBUISSON Nathalie
HAMEL Sylvain	LEVAVASSEUR Astride
PIGNE Marie-Fernande	PLANCHOU Claude
SANNIER Daniel	SIMON Brigitte
STEUX Armelle	URSIN Gilbert
VAUDANDAINE Marie-Claude a donné procuration à STEUX Armelle	ZWAARDEMAKER David